

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 21**Objet :**
*Fonds de solidarité
logement***Date de convocation :***7 avril 2021***Date d'affichage :***7 avril 2021***Nombre de Conseillers
en exercice :**

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt et un
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire rappelle la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales qui a transféré aux Conseils Départementaux l'entière gestion du Fonds de Solidarité du Logement.

A cet effet, un partenariat a été organisé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose d'apporter une contribution financière de 1 400 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de son Maire,
- DECIDE d'attribuer une subvention de 1400 € dans le cadre du Fonds de Solidarité du Logement,
- DIT que la somme sera versée à la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne.

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL